

IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT

COLLEGE JEAN MONNET  
Rue du Temple  
  
79120 LEZAY

## ACTE ADMINISTRATIF

N° 30

- Acte ne relevant pas de l'action éducatrice  
 Acte relevant de l'action éducatrice  
 Acte budgétaire

### Le Conseil d'Administration

Convoqué le 15 septembre 2015  
S'est réuni le 28 septembre 2015  
Nombre de membres composant le conseil : 24  
Quorum atteint en début de séance : 13  
Nombre de membres présents avec voix délibérative : 17

Conformément aux dispositions du Code de l'éducation,

**Après avis de la commission permanente réunie le :** .....  
(obligatoire pour les questions qui relèvent de l'article R421-2)

**OBJET précis :** acceptation d'un don.

#### **CONTENU DE LA DECISION :**

(Textes de référence, exposé des motifs conduisant à la décision, décision)

Un collectif d'anciens élèves ont effectué un don au collège d'un montant de 760€ au profit des élèves. Il est proposé d'affecter ce montant au projet de la serre bioclimatique.

Accord du CA à l'unanimité des présents.

Pièce(s) jointe(s) :

**RESULTATS DU VOTE :** 17 VOTANTS 17 voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ASBTENTION(S)

Accusés de réception le :	La présente délibération est adoptée. Elle sera consignée dans le registre des délibérations de l'établissement et transmises à :	Nombre d'exemplaires
	<u>Acte relatif à la passation de convention ou acte relatif au fonctionnement de l'établissement et ne relevant pas de l'action éducatrice.</u> - DSDEN de la Charente (SAAF) - Collectivité de rattachement	1 1
	<u>Acte relevant de l'action éducatrice.</u> - DSDEN des Deux-Sèvres (SPE)	
	<u>Acte budgétaire.</u> - DSDEN de la Charente (SAAF) - Collectivité de rattachement	
Publié le 02/10/2015	Fait à LEZAY	le 02/10/2015
Certifié exécutoire le		Le président du conseil d'administration 